

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : FR - 01.01.2022

Révision / Date : v2.1 - 01.01.2022

SECTION 1 :

Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Adhesive Remover (marque DEK)

Numéro de spécification du produit + Code produit :

Se reporte aux articles de la marque DEK :

Part No. : 115808 / 03126751 (Bac - 100 x lingettes)

Part No. : 173279 / 03128535 (Pack - 100 x lingettes)

Numéro de la fiche de données de sécurité : ASM TSDS 003 v2.1 FR

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Application de la substance / du mélange : Produit de nettoyage / Nettoyant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Producteur /

Fournisseur :

ASM Assembly Systems GmbH & Co. KG

Rupert-Mayer-Strasse 44

81379 Munich, Allemagne

Site Internet : <https://www.asm-psp.com/en/>

Mail : gsc.printing@asm-smt.com

Service chargé des renseignements

Téléphone : +44 (0) 1305 208661

1.4 Numéro d'urgence

Téléphone : +49 (0) 841 63523

Bürozeiten / Heures d'ouverture : de 9h à 15h CET du lundi au vendredi

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008



GHS02 Flamme

Flam. Sol. 1

H228 Matière solide inflammable.



GHS07

Irrit. ocul. 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : FR - 01.01.2022

Révision : v2.1 - 01.01.2022

Nom du produit : Adhesive Remover (marque DEK)

(suite de la page 1)

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger

GHS02



GHS07

Mention d'avertissement : Danger**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :**

1-éthoxypropan-2-ol

1-méthoxypropan-2-ol

Mentions de danger

H228 Matière solide inflammable.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION : Amener la personne à l'air frais où elle peut confortablement respirer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB PBT****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable**SECTION 3 : Composition/informations sur les composants****3.2 Caractérisation chimique : Mélanges****Description :** Lingettes de nettoyage imprégnées.

| Composants dangereux : | | | | |
|---|--|--|---|---------|
| CAS: 1569-02-4 EINECS : 216-374-5 Reg.nr.: 01-2119462792-32-X | | | 1-éthoxypropan-2-ol Liq. Inflam. 3, H226, Tox. aiguë 4, H302; STOT SE 3, H336 | 2,5-10% |
| CAS : 107-98-2 EINECS : 203-539-1 Reg.nr.: 01-2119457435-35-X | | | 1-méthoxypropan-2-ol Flam. Liq. 3, H226 ; STOT SE 3, H336 | 2,5-10% |

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer à la section 16.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : FR - 01.01.2022

Révision : v2.1 - 01.01.2022

Nom du produit : **Adhesive Remover (marque DEK)**

(suite de la page 2)

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.**Après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.**Après contact avec les yeux :**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Après ingestion : En cas de symptômes persistants, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction :

De la poudre d'extinction, de la mousse ou de l'eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie : Monoxyde de carbone (CO)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration si nécessaire.**Autres indications :** Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante

Tenir éloigné des sources d'inflammation

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs / poussière / aérosol.

Porter un équipement de sécurité. Éloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser pénétrer dans le sol, les eaux ou les canalisations.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Diluer avec de l'eau si possible.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur la sécurité de manipulation, consulter la Section 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la Section 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la Section 13.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : FR - 01.01.2022

Révision : v2.1 - 01.01.2022

Nom du produit : **Adhesive Remover (marque DEK)**

(suite de la page 3)

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Éviter la formation de vapeurs de solvant inflammables et explosives dans l'air et empêcher le dépassement des valeurs de concentration du poste de travail maximales.

Préventions des incendies et des explosions :

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Respecter les réglementations spéciales spécifiées dans la Section 15.

Stocker dans un endroit frais.

Informations concernant le stockage commun :

Tenir éloigné des produits oxydants, alcalins et acides.

Plus d'informations sur les conditions de stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

| Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail : | |
|--|---|
| 107-98-2 1-méthoxypropan-2-ol | |
| WEL (Grande-Bretagne) | Valeur à court terme : 560 mg/m ³ , 150 ppm Valeur à long terme : 375 mg/m ³ , 100 ppm Peau |
| IOELV (Union européenne) | Valeur à court terme : 568 mg/m ³ , 150 ppm Valeur à long terme : 375 mg/m ³ , 100 ppm Peau |

Remarques supplémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuel :

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir éloigner des produits alimentaires, boissons et denrées.

Retirer immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire : Pas nécessaire si la pièce est bien aérée.

Protection des mains :

En cas de contact prolongé ou répété avec la peau : utiliser une crème protectrice pour les surfaces de la peau entrant en contact avec le produit.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : FR - 01.01.2022

Révision : v2.1 - 01.01.2022

Nom du produit : **Adhesive Remover (marque DEK)**

(suite de la page 4)

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et par observation.

Caoutchouc butylique, BR

Caoutchouc nitrile, NBR

Caoutchouc chloroprène, CR

Protection des yeux : Lunettes de protection recommandées en cas de risque d'éclaboussure.**Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.**SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

| Indications générales | |
|--|---|
| Aspect : Forme : Couleur : Odeur : | Solide Blanc Genre alcool |
| Changement d'état Température de fusion/Température de congélation : Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition : | Non déterminé Non déterminé |
| Point d'éclair : | 42 °C |
| Inflammabilité (solide, gazeux) | Inflammable |
| Inflammabilité : | Le produit ne s'enflamme pas spontanément. |
| Propriétés explosives : | Le produit n'est pas explosif ; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former. |
| Limites d'explosion : Inférieure : Supérieure : | 1.3 Vol % 12.0 Vol % |
| Pression de vapeur à 20 °C : | 10 hPa |
| Densité | Non déterminé |
| Solubilité dans/miscibilité avec l'eau : | Peu soluble |
| 9.2 Autres informations | Pas d'autres informations importantes disponibles. |

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : FR - 01.01.2022

Révision : v2.1 - 01.01.2022

Nom du produit : **Adhesive Remover (marque DEK)**

(suite de la page 5)

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.2 Stabilité chimique****Décomposition thermique/conditions à éviter :**

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.5 Matières incompatibles** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.6 Produits de décomposition dangereux :**

Aucun dans les conditions normales d'utilisation et de stockage selon les instructions données.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques**Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Effet primaire d'irritation :****Corrosion/irritation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Affection/irritation oculaire grave** Provoque une sévère irritation des yeux.**Sensibilisation cutanée ou respiratoire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Indications toxicologiques complémentaires** L'inhalation d'importantes concentrations peut avoir des effets narcotiques.**Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)****Mutagenicité des cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Cancerogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Reprotoxicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**STOT-exposition unique** Peut provoquer somnolence ou vertiges.**STOT-exposition répétée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Danger d'aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité**Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**Autres indications :** Pas établi.**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**Indications toxicologiques complémentaires :****Remarques générales :**

Classe de pollution des eaux 1 (Règlement allemand) (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB PBT**PBT :** Non applicable.**vPvB :** Non applicable.**12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : FR - 01.01.2022

Révision : v2.1 - 01.01.2022

Nom du produit : Adhesive Remover (marque DEK)**SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandation**

Les numéros de code des déchets mentionnés sont des recommandations basées sur l'utilisation probable du produit.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.



| Catalogue européen des déchets | |
|---------------------------------------|--|
| 15 00 00 | EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION (NON SPÉCIFIÉS AILLEURS) |
| 15 02 00 | absorbants, matériaux filtrants, chiffons d'essuyage et vêtements de protection |
| 15 02 02* | absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage, vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses |

Emballage(s) non nettoyé(s) :**Recommandation :**

Jeter les emballages conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

| | |
|---|--|
| 14.1 Numéro ONU ADR, IMDG, IATA | UN3175 |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | |
| ADR | 3175 SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (1-METHOXY-2-PROPANOL) |
| IMDG, IATA | SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (1-METHOXY-2-PROPANOL) |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| ADR | |
|  | |
| Classe | 4.1 (F1) Matières solides inflammables, matière autoréactives et matières explosibles désensibilisées solides. |
| Étiquette | 4.1 |
| IMDG, IATA | |
|  | |
| Classe | 4.1 Matières solides inflammables, matière autoréactives et matières explosibles désensibilisées solides. |
| Étiquette | 4.1 |

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : FR - 01.01.2022

Révision : v2.1 - 01.01.2022

Nom du produit : Adhesive Remover (marque DEK)

(suite de la page 7)

| | |
|--|--|
| 14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA | II |
| 14.5 Dangers pour l'environnement : Polluant marin : | Non applicable. Non |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Avertissement : Matières solides inflammables, matière autoréactives et matières explosibles désensibilisées solides. |
| Indice Kemler : | 40 |
| Numéro EMS : | F-A, S-I |
| Catégorie d'arrimage | B |
| 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC | Non applicable. |
| Indications complémentaires de transport : | |
| ADR | |
| Quantités limitées (LQ) : | 1 kg |
| Quantités exemptées (EQ) : | Code : E2 Quantités nettes maximales par emballage intérieur : 30 g Quantités nettes maximales par emballage extérieur : 500 g |
| Catégorie de transport | 2 |
| Code de restriction en tunnels | E |
| IMDG | |
| Quantités limitées (LQ) : | 1 kg |
| Quantités exemptées (EQ) : | Code : E2 Quantités nettes maximales par emballage intérieur : 30 g Quantités nettes maximales par emballage extérieur : 500 g |
| "Règlement type" de l'ONU : | 3175 SOLIDES DE L'ONU CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE), ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)), 4.1, II |

SECTION 15 : Informations réglementaires**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Consigne 2012/18/UE****Substances dangereuses - ANNEXE I :** Aucun des composants n'est compris.**Prescriptions nationales****Indications sur les restrictions de travail :**

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Classe de pollution des eaux : Classe de pollution des eaux 1 (Règlement allemand) (Classification propre) : peu polluant.

| |
|--|
| Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, Article 57 |
| Aucun des ingrédients ne figure dans le règlement |

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : FR - 01.01.2022

Révision : v2.1 - 01.01.2022

Nom du produit : **Adhesive Remover (marque DEK)**

(suite de la page 8)

SECTION 16 : Autres informations

D'autres restrictions peuvent s'appliquer dans certains pays, les Utilisateurs finaux doivent vérifier les restrictions locales et nationales ainsi que les fiches d'avertissement de sécurité relatives aux ingrédients actifs spécifiés dans la Section 3 avant d'utiliser ce produit.

Les indications contenues dans le présent document sont fondées sur l'état actuel des connaissances d'ASM AS.

Cependant, elles **ne constituent pas** une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif si ingéré.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Service établissant la fiche technique :

Cette fiche de données de sécurité a été rédigée / traduite par ASM Assembly Systems (ASMAS), avec la participation de :

DEKRA Assurance Services GmbH, Hanomagstr. 12, D-30449 Hanover, Allemagne,
© 01 / 2022 – ASMAS / DEKRA Assurance Services GmbH.

Toute modification de ce document nécessite l'autorisation écrite de :
ASM Assembly Systems & DEKRA Assurance Services GmbH.

Acronymes et abréviations :

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses
IATA : Association internationale du transport aérien
GHS : Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
EINECS : Inventaire européen des produits chimiques commercialisés
ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées
CAS : Chemical Abstracts Service (division de la société américaine de chimie American Chemical Society)
PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes
vPvB : Très persistantes et très bioaccumulables
Liq. inflam. 3 : Liquides inflammables - Catégorie 3
Sol. inflam. 1 : Solides inflammables – Catégorie 1
Irritation oculaire. 2 : Sévère blessure/irritation des yeux – Catégorie 2
STOT SE 3 : Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
WEL : Limites d'exposition sur le lieu de travail – selon les indications définies en Grande-Bretagne (GB) uniquement